

Département du Bas-Rhin	REPUBLIQUE FRANCAISE	2020-31
Arrondissement de Haguenau	Commune de FORT-LOUIS	
Nombre de conseillers en fonction : 10	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

SEANCE du 22 septembre 2020

Le vingt-deux septembre deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Oscar Heisserer en respectant les gestes barrières, sous la présidence de M. COUSANDIER Daniel, Maire, pour une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par le Maire le 18/09/2020

Présents : COUSANDIER Daniel, LE MEVEL Clément, WOLFF Rémy, HUBER Christelle, AMANN-GEYER Frédéric, ANDLAUER Armand, CAMOLLI Brigitte, COUSANTIEN Astrid, KNOERY Christophe, MEIER Lionel

FETES DES SENIORS 2020

Le maire donne lecture au conseil municipal des recommandations de la préfecture concernant les mesures sanitaires en raison de la pandémie Covid-19.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas organiser la fête des seniors en 2020
- d'offrir en compensation à chaque personne de +60 ans un panier garni d'une valeur de 60€

Pour copie conforme au registre signé par tous les conseillers présents
Certifie exécutoire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 22 septembre 2020

Le Maire,
COUSANDIER Daniel



Département du Bas-Rhin	REPUBLIQUE FRANCAISE	2020-30
Arrondissement de Haguenau	Commune de FORT-LOUIS	
Nombre de conseillers en fonction : 10	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

SEANCE du 22 septembre 2020

Le vingt-deux septembre deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Oscar Heisserer en respectant les gestes barrières, sous la présidence de M. COUSANDIER Daniel, Maire, pour une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par le Maire le 18/09/2020

Présents : COUSANDIER Daniel, LE MEVEL Clément, WOLFF Rémy, HUBER Christelle, AMANN-GEYER Frédéric, ANDLAUER Armand, CAMOLLI Brigitte, COUSANTIEN Astrid, KNOERY Christophe, MEIER Lionel

TRAVAUX MAIRIE -remplacement des gouttières

Le maire donne lecture au conseil municipal des différents devis concernant le remplacement es gouttières à la Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le devis de l'entreprise BOOS pour un montant de 4071.00 €/HT

Les crédits nécessaires seront prévus par décision modificative au budget 2020 comme suit :

Compte 231	+ 7000.00 €	Compte 2151	- 7000.00 €
------------	-------------	-------------	-------------

Pour copie conforme au registre signé par tous les conseillers présents
Certifie exécutoire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 22 septembre 2020

Le Maire,
COUSANDIER Daniel



Département du Bas-Rhin	REPUBLIQUE FRANCAISE	2020-29
Arrondissement de Haguenau	Commune de FORT-LOUIS	
Nombre de conseillers en fonction : 10	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

SEANCE du 22 septembre 2020

Le vingt-deux septembre deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Oscar Heisserer en respectant les gestes barrières, sous la présidence de M. COUSANDIER Daniel, Maire, pour une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par le Maire le 18/09/2020

Présents : COUSANDIER Daniel, LE MEVEL Clément, WOLFF Rémy, HUBER Christelle, AMANN-GEYER Frédéric, ANDLAUER Armand, CAMOLLI Brigitte, COUSANTIEN Astrid, KNOERY Christophe, MEIER Lionel

Commission communale des contributions directes (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double dressé par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, la liste de 24 noms suivants :

LE MEVEL Clément, WOLFF Rémy, HUBER Christelle, AMANN-GEYER Frédéric, ANDLAUER Armand, CAMOLLI Brigitte, COUSANTIEN Astrid, KNOERY Christophe, MEIER Lionel, HAUSSER Myriam, WENTZ Pierre, BOGNER Alfred, FRITSCH Angeline, HENTSCH Eric, FRIEDMANN Albert, SCHELL Pierre, HEYER Lucien, GROFF Philippe, HUBER Joseph, COUSANDIER Christian, HUMBERT Nathalie, FRATH Pierre, FAHRER Robert, GROFF Jérôme,

Le Maire COUSANDIER Daniel étant membre de droit.

Pour copie conforme au registre signé par tous les conseillers présents
Certifie exécutoire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 22 septembre 2020

Le Maire,
COUSANDIER Daniel



Département du Bas-Rhin	REPUBLIQUE FRANCAISE	2020-28
Arrondissement de Haguenau	Commune de FORT-LOUIS	
Nombre de conseillers en fonction : 10	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

SEANCE du 22 septembre 2020

Le vingt-deux septembre deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Oscar Heisserer en respectant les gestes barrières, sous la présidence de M. COUSANDIER Daniel, Maire, pour une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par le Maire le 18/09/2020

Présents : COUSANDIER Daniel, LE MEVEL Clément, WOLFF Rémy, HUBER Christelle, AMANN-GEYER Frédéric, ANDLAUER Armand, CAMOLLI Brigitte, COUSANTIEN Astrid, KNOERY Christophe, MEIER Lionel

Désignation des membres de la CLECT

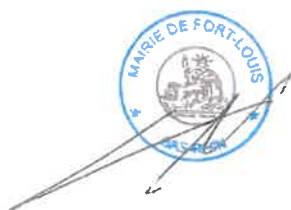
Monsieur le Maire donne lecture de la délibération 2020-938AG de la communauté de communes du Pays Rhénan concernant la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose, à l'unanimité, de désigner les 2 délégués :

M. COUSANDIER Daniel, Maire
M. WOLFF Rémy, 2ème adjoint

Pour copie conforme au registre signé par tous les conseillers présents
Certifie exécutoire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 22 septembre 2020

Le Maire,
COUSANDIER Daniel



Département du Bas-Rhin	REPUBLIQUE FRANCAISE	2020-27
Arrondissement de Haguenau	Commune de FORT-LOUIS	
Nombre de conseillers en fonction : 10	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

SEANCE du 22 septembre 2020

Le vingt-deux septembre deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Oscar Heisserer en respectant les gestes barrières, sous la présidence de M. COUSANDIER Daniel, Maire, pour une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par le Maire le 18/09/2020

Présents : COUSANDIER Daniel, LE MEVEL Clément, WOLFF Rémy, HUBER Christelle, AMANN-GEYER Frédéric, ANDLAUER Armand, CAMOLLI Brigitte, COUSANTIEN Astrid, KNOERY Christophe, MEIER Lionel

RESILIATION A TERME D'UN BAIL

Le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier reçu de M. HEYER Lucien concernant le bail pour l'étang Rheintor.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de prendre en compte la demande de M. HEYER et de résilier le bail du 21/01/2004 à terme soit au 20/01/2022.

Pour copie conforme au registre signé par tous les conseillers présents
Certifie exécutoire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 25 août 2020

Le Maire,
COUSANDIER Daniel

Pour copie conforme au registre signé par tous les conseillers présents
Certifie exécutoire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 22 septembre 2020

Le Maire,
COUSANDIER Daniel



Département du Bas-Rhin	REPUBLIQUE FRANCAISE	2020-25
Arrondissement de Haguenau	Commune de FORT-LOUIS	
Nombre de conseillers en fonction : 10	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

SEANCE du 22 septembre 2020

Le vingt-deux septembre deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Oscar Heisserer en respectant les gestes barrières, sous la présidence de M. COUSANDIER Daniel, Maire, pour une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par le Maire le 18/09/2020

Présents :, COUSANDIER Daniel, LE MEVEL Clément, WOLFF Rémy, HUBER Christelle, AMANN-GEYER Frédéric, ANDLAUER Armand, CAMOLLI Brigitte, COUSANTIEN Astrid, KNOERY Christophe, MEIER Lionel

PARTICIPATION à l'APPEL A PROJET « TRAME VERTE ET BLEUE »

Le Maire rappelle les présentations du projet de participation à l'appel à projet « Trame Verte et Bleue » proposé par le conseil régional, les services de l'Etat et l'agence de l'eau. Suite aux discussions en commission « engagement pour la planète », dans les précédentes réunions du conseil municipal, une réunion s'est tenue en mairie de Roeschwoog avec les maires des communes de Roeschwoog, Roppenheim, Neuhaeusel et Fort-Louis. Ensemble ils proposent à leurs conseils municipaux de s'associer pour participer à l'appel à projet sur le territoire cohérent que constitue le ban des 4 communes limité par le Rhin, l'autoroute A35 et la RD4.

La première action primordiale consiste à mieux connaître les bans des communes, leurs richesses naturelles, floristiques et faunistiques. Pour cela il est proposé de recourir aux services de la Ligue de Protection des Oiseaux Alsace qui a déjà réalisé plusieurs diagnostics pour de précédents appels à projets de même nature. Le coût prévisionnel de ce diagnostic s'élève à 34 101 €.

Plusieurs autres actions sont ensuite programmées. Il s'agirait essentiellement de plantation d'arbres et d'arbustes d'essences locales pour reconnecter les massifs entre eux. Ces travaux sont estimés à 6 000 € pour la commune de Roeschwoog (description des plantations envisagées dans les précédentes réunions), de 2 000 € pour la commune de Neuhaeusel, de 1 000 € pour la commune de Roppenheim. Une action de sensibilisation concernerait aussi deux classes de l'école élémentaire intercommunale A. Weckmann (2 000 €).

Ces actions pourraient être subventionnées à hauteur de 80 %.

Le résiduel serait pris en charge par les communes.

La commune de Roeschwoog et ses services techniques et administratif est le porteur du projet.

Concernant l'aspect financier, la commune de Roeschwoog prend en charge les dépenses et chaque commune lui rembourse le résiduel (après subventionnement) pour les actions concernant spécifiquement son ban. Pour les actions concernant plusieurs communes la règle de répartition des frais est de 75% en fonction de la population et 25% en fonction de la taille du ban selon le tableau suivant :

Commune	Nombre d'habitants (chiffres 2017)	Superficie du ban (ha)	Proportion $\frac{1}{4}$ ban – $\frac{1}{4}$ populat°
Fort-Louis	296	1231	15,26 %
Neuhaeusel	351	305	9,07 %
Roeschwoog	2 285	975	51,17 %
Roppenheim	1 003	688	24,49 %

La date de délai de dépôt de la demande de subvention est le 30 septembre 2020. Un dossier « technique » est à joindre.

Aussi, il est demandé :

- d'autoriser la réalisation d'une étude/diagnostic du ban communal conjointement avec les communes de Fort-Louis, Neuhaeusel et Roppenheim, afin de déterminer des actions concrètes à entreprendre sur les quatre bans
- de valider le principe de portage du projet par la Commune de Roeschwoog
- de soumissionner à l'appel à projets 2020 « Trame verte et bleue Grand Est ».
- de missionner la Ligue pour la Protection des Oiseaux pour l'établissement du diagnostic.

Vu l'exposé du Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de soumissionner à l'appel à projets 2020 « Trame verte et bleue Grand Est ».

DECIDE d'autoriser la réalisation d'une étude/diagnostic des espaces naturels du ban communal conjointement avec les communes de Roeschwoog, Neuhaeusel et Roppenheim, afin de déterminer des actions concrètes à entreprendre sur les quatre bans

VALIDE le principe de portage du projet par la Commune de Roeschwoog

VALIDE le principe négocié entre les maires de financement des actions

DECIDE de missionner la Ligue pour la Protection des Oiseaux pour l'établissement du « diagnostic » dès approbation du dossier d'appel à projet.

AUTORISE le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document qui serait utile à la bonne exécution de ces décisions.

Pour copie conforme au registre signé par tous les conseillers présents

Certifie exécutoire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 22 septembre 2020

Le Maire,
COUSANDIER Daniel



Département du Bas-Rhin	REPUBLIQUE FRANCAISE	2020-26
Arrondissement de Haguenau	Commune de FORT-LOUIS	
Nombre de conseillers en fonction : 10	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

SEANCE du 22 septembre 2020

Le vingt-deux septembre deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Oscar Heisserer en respectant les gestes barrières, sous la présidence de M. COUSANDIER Daniel, Maire, pour une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par le Maire le 18/09/2020

Présents : COUSANDIER Daniel, LE MEVEL Clément, WOLFF Rémy, HUBER Christelle, AMANN-GEYER Frédéric, ANDLAUER Armand, CAMOLLI Brigitte, COUSANTIEN Astrid, KNOERY Christophe, MEIER Lionel

Périscolaire : retrait de la compétence du SIVU RPU et reprise par les 4 communes

Le Maire informe l'assemblée des différentes étapes du projet de nouveau périscolaire porté par les communes de Fort-Louis, Neuhaeusel, Leutenheim et Roeschwoog, à côté de l'école élémentaire intercommunale André Weckmann sise à Roeschwoog.

Ce nouveau projet en cours d'élaboration suivra le plan de financement suivant :

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Travaux	1 250 000	Département du Bas-Rhin	416 200
Espace extérieur	170 000	Etat - DETR	410 000
Système de chauffage et de production ECS	50 000	CAF	210 000
Plus-value prolongement délais chantier COVID	150 000	Fonds de concours CCPR	455 000
Maîtrise d'oeuvre	212 500	Région	100 000
Mandataire	42 000	Part communale (Roeschwoog)	489 800
Mobilier, équipement	120 000		
Divers	86 500		
Coût opération HT	2 081 000	Total recettes HT	2 081 000
		Remboursement FCTVA estimé	330 000
		Part TVA restant à charge de la Commune	86 200
TVA 20%	416 200	Total à charge commune (part communale HT + part TVA restant à charge)	576 000
Coût opération TTC	2 497 200	Total recettes TTC	2 497 200

La commune de Roeschwoog permettra l'accès au périscolaire aux enfants de Leutenheim, Neuhaeusel et Fort-Louis selon les conditions prévues par une convention qui sera signée avant la fin de l'année 2020 entre les quatre communes. Cette convention précisera aussi les modalités financières qui comprendront une participation des communes de Leutenheim, Neuhaeusel et Fort-Louis au coût du périscolaire et une contribution volontaire unique de chaque commune pour participer à la construction du nouveau périscolaire à la fin des travaux.

Le Maire propose à l'assemblée de redélibérer sur la question du transfert de la compétence « périscolaire » du SIVU aux quatre communes en vertu de l'accord trouvé avec M. le Sous-préfet en date du 10 juin 2020, confirmé début septembre 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-17, L5211-17-1 et L5211-25-1

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et en particulier son article L3112-1 concernant la cession à l'amiable des biens relevant du domaine public entre personnes publiques,

Vu la délibération du comité directeur du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Regroupement Pédagogique de l'Uffried en date du 9 juillet 2020, demandant le transfert aux communes membres de sa compétence périscolaire,

Vu la délibération du comité directeur du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Regroupement Pédagogique de l'Uffried en date du 10 octobre 2019 prévoyant le retrait de la compétence périscolaire,

Vu la délibération du Conseil municipal du 10 décembre 2019 prévoyant le retrait de la compétence périscolaire au SIVU

Vu la demande de recours gracieux du Préfet de Région en date du 8 janvier 2020 réceptionnée en mairie le 10 janvier 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 1 abstention.

DECIDE

de retirer à compter du 1^{er} janvier 2021, la compétence « périscolaire » au SIVU RPU qui garderait la compétence « gestion des moyens nécessaires à la scolarisation des enfants de l'enseignement élémentaire public, relevant des communes de Roeschwoog, Leutenheim, Neuhaeusel et Fort-Louis » et de reprendre cette compétence « périscolaire » au niveau communal.

de renoncer à la répartition de l'actif, du passif, des droits et obligations, des résultats de fonctionnement et d'investissement, des restes à réaliser et à payer ainsi que de tous autres soldes en écritures rattachés à l'exercice de la compétence transférée. Cette renonciation décidée conjointement par les quatre communes de Roeschwoog, Leutenheim, Neuhaeusel et Fort-Louis se fait au profit du SIVU RPU.

de confier à la commune de Roeschwoog le soin de poursuivre la gestion du périscolaire existant et d'entreprendre la construction d'un nouveau périscolaire selon les modalités qui seront fixées dans une convention liant les quatre communes de Roeschwoog, Leutenheim, Neuhaeusel et Fort-Louis, et qui sera signée avant la fin d'année 2020.

d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte permettant d'exécuter ces décisions.

Pour copie conforme au registre signé par tous les conseillers présents

Certifie exécutoire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 22 septembre 2020

Le Maire,
COUSANDIER Daniel

